

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 18 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 11 décembre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur David GUIDÉ est désigné secrétaire de séance.

Objet : Délibération relative à l'autorisation de dépenses d'investissement 2025

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Que cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

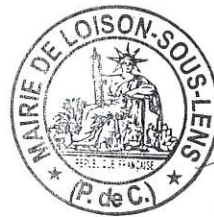
Vote Pour : 28 - Abstention : 1

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2024 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Crédit 2024 (BP+DM)	Autorisation de crédit 2025 (jusqu'au vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	175 022,76 €	43 755,69 €
21	Immobilisations corporelles	5 828 451,25 €	1 457 112,81 €
23	Immobilisations en cours	132 383,40 €	33 095,85 €
	TOTAL	6 135 857,41€	1 533 964,35 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 décembre 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA